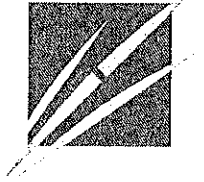


Ville
de
LESPINASSE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31150
Tél. : 05 61 35 41 66
Fax : 05 61 35 00 89

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2021**

N° 01

L'an deux mille vingt et un le onze janvier à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de monsieur Alain ALENCON.

Etaients présents : ALENÇON Alain, GARGADENNEC Nathalie, RIBEROT David, DE CARVALHO Albertine, COHEN Anne-Lise, POUYDEBAT Jean-Louis, CROIZARD Gilles, TRONCHE Christian, LE GOFF Claudine,, BEN BELAID Alison, GEFFRAY Stéphanie, TOVENA Julian, BOUSSAGUET Patricia, DUFFRECHOU Christophe, SABATIER Magalie, CANOVAI Cédric, VERDEIL Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : RODRIGO Céline, HENRY Françoise, RASTOUIL Marion, FORNERIS Lény, Lionel LAVAUR, TAHAR Mustafa

Pouvoirs : RODRIGO Céline à ALENÇON Alain, HENRY Françoise à GARGADENNEC Nathalie , FORNERIS Lény à GARGADENNEC Nathalie, Lionel LAVAUR à POUYDEBAT Jean-Louis, TAHAR Mustafa à POUYDEBAT Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme GARGADENNEC Nathalie

Liste des délibérations		Décision
N° 21-01-11 D01	OAP ESPERTIN : Echange de terrains avec soulte entre Commune de Lespinasse et SNC CANAL RIVE GAUCHE	Unanimité des membres présents et représentés

Approbation du compte rendu du 7 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. OAP ESPERTIN : Echange de terrains avec soulte entre Commune de Lespinasse et SNC CANAL RIVE GAUCHE

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, Monsieur le maire précise que le IV de l'article 6 de la loi rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, de disposer de deux pouvoirs et prévoit que le quorum est fixé au tiers de l'effectif.

Après avoir constaté que ces 2 points sont bien conformes à la loi, Monsieur le Maire informe son assemblée que dans le cadre de l'OAP de l'Espertin, le projet immobilier sis chemin Beldou est en cours de réalisation. Il rappelle que le promoteur en charge de ce projet est la SNC CANAL RIVE GAUCHE. Il indique que le permis d'aménager a été accordée le 5 novembre 2019.

Il rappelle que dans le cadre de l'OAP, un terrain est réservé à la commune pour un futur équipement public. Pour permettre la réalisation de cet ensemble d'habitation mixte et du futur équipement public, il est nécessaire de faire un échange de parcelles entre la ville et la SNC CANAL RIVE GAUCHE.

Les éléments constitutifs de l'échange foncier sont les suivants :

- Parcelles propriété de la Commune de LESPINASSE :
 - o Parcelle cadastrée AM n°111-112-113-114-115-116 et 117 (anciennement AM14) totalisant 7 259m² montant valorisé à 362 291.29 €
- Parcelles propriété de SNC CANAL RIVE GAUCHE :
 - o Parcelle cadastrée section AM n°52 (anciennement AM9p) totalisant 5 437 m²
 - o Parcelle cadastrée section AM n°60 (anciennement AM10p) totalisant 1046 m²
 - o Parcelle cadastrée section AM n°90 (anciennement AM11p) totalisant 2980 m²

Ce qui représente une superficie totale de 9 463 m² pour un montant valorisé à 472 291.29 €

L'échange foncier génère donc une surface supplémentaire de 2 204 m² au profit de la ville de Lespinasse qui nécessite de verser une soulte à SNC CANAL RIVE GAUCHE.

Après consultation de l'avis des domaines en date du 5 janvier 2021, il est proposé de payer une soulte à la SNC CANAL RIVE GAUCHE d'un montant de 110 000 € hors taxes, soit un ratio de 49.91 €/m².

Monsieur le maire précise que la SNC CANAL RIVE GAUCHE s'engage à viabiliser le terrain cédé de l'ensemble des réseaux.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est levée à 18h30

Le Maire
Alain LAFRANÇON

